



**Université
Catholique
de Lille** 1875

Désignation du jury d'admission en deuxième ou troisième année des études médicales ou de sages-femmes – Année 2026

Vu l'article R.631-1-3 du code de l'éducation,
Vu l'arrêté du 24 mars 2017 modifié relatif aux modalités d'admission directe en 2ème année ou 3ème année des études médicales ou de sages-femmes,
Vu la proposition de la doyenne de la Faculté de Médecine Maïeutique et Sciences de la Santé (FMMS) de Lille,

Le Président-Recteur de l'Université Catholique de Lille

ARRÊTE

Article 1 : le jury de la procédure d'admission directe en **deuxième** ou **troisième** année des études médicale ou de sages-femmes (dite procédure passerelle) pour l'année 2026 est constitué comme suit :

Président du jury :

Pr Sébastien AUBERT

Enseignant de médecine à la faculté de Lille Warembourg

Membres du jury :

Pr Marie-Laure CHARKALULK

Enseignante de médecine, Doyenne de la FMMS

Pr Agnès CHARPENTIER

Enseignante de médecine à la FMMS

Mr Romain DEMAILLY

Enseignant de Maïeutique à la FMMS

Mme Elodie HUBERT

Enseignante de Maïeutique, Assesseure de la FMMS

Ces dispositions sont portées à la connaissance des candidats par voie d'affichage.

Fait à Lille, le 16 février 2026

Le Président-Recteur
Patrick SCAUFLAIRE



**FÉDÉRATION UNIVERSITAIRE ET
PLURIDISCIPLINAIRE DE LILLE**

60 Boulevard Vauban

CS 40109 - 59016 LILLE Cedex

SIRET 325 974 269 00012 - APE 8542Z

N° TVA intracomm. FR. 53 325 974 269

**Fédération Universitaire
et Pluridisciplinaire de Lille**
Association loi 1901
60 boulevard Vauban
CS 40109 - 59016 Lille cedex
T. +33 (0)3 20 13 40 00

www.univ-catholille.fr

SIRET 325 974 269 000 12 • CODE APE 8542Z
N° TVA intracommunautaire FR 53325974269